



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau élections et réglementation

Affaire suivie par Pascale RIBAT

Tél : 05 61 02 10 41

Courriel : pref-elections@ariefge.gouv.fr

Foix, le **21 SEP. 2023**

Le Préfet de l'Ariège

Vu le code de commerce et notamment l'article R.723-6 ;

Vu la déclaration de candidatures à l'élection d'un seul juge au tribunal de commerce de Foix du 14 septembre 2023 enregistrée à la préfecture de l'Ariège ;

Sur proposition du directeur de cabinet de la préfecture de l'Ariège :

A R R Ê T E

Article 1

La liste des candidats à l'élection d'un seul juge au tribunal de commerce de Foix, le 12 octobre 2023, dont la déclaration de candidature a été enregistrée, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom / prénoms du candidat	Nom de la liste	Durée du mandat
ROUQUET Fabienne ép. ROUZAUD	« L'Entreprise d'Abord »	2 ans

Article 2

Le directeur de cabinet de la préfecture de l'Ariège, le président du tribunal de commerce de Foix et le président de la commission d'organisation des élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet,

Guillaume AFONSO